

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VECO 016-878/19/CT**

**■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech - Approbation d'une convention**

**DPEATSV 19/18038/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le domaine technologique, aux côtés de l'aéronautique-mécanique, du maritime, de la logistique, des industries numériques et créatives, de l'environnement et l'énergie, la santé est une des filières d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine.

Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HalioDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, Bilhi Genetics, Click4Tag, Coral Biome...).

Afin d'offrir un environnement favorable à la filière santé, et plus spécifiquement le développement des biotechnologies, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delage) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur interuniversitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du Technopole de Luminy.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. Elle est organisée en deux départements :

- Grand Luminy Communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreuses manifestations scientifiques.
- Grand Luminy Entrepreneuriat qui assure une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie.

La pépinière propose aux sociétés laboratoires, bureaux, plateformes mutualisées, services administratifs une large gamme de services spécialisés autour des activités de R&D, dispensés par du personnel dédié. A ce dispositif permettant aux entreprises de concentrer leurs ressources sur le cœur de métier, vient s'ajouter un accompagnement stratégique dispensé par des chargés de mission spécialistes de ce secteur d'activité pour travailler sur les questions de modèles économiques, Business Plan, recherche de financements, marketing & communication, etc.

**Signé le 17 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

Les entreprises hébergées bénéficient également de l'accès au réseau de professionnels de Grand Luminy, et aux différentes opérations organisées tout au long de l'année (interventions d'experts, réunions d'information, formations mutualisées, etc.).

L'année 2018 a été marquée par le bilan de la deuxième édition du programme d'accélération de croissance des start-up « Go4Biobusiness » co-piloté avec le Pôle Eurobiomed, par des actions de sensibilisation à la création d'entreprises et par une large campagne de communication pour mettre en lumière les biotechs du territoire ainsi que l'excellence académique que forme l'écosystème de Luminy.

La pépinière a connu un niveau d'activité important puisque la quasi-totalité des locaux disponibles a été loué. Du fait de l'occupation presque maximale des bâtiments, la charge de travail des plateformes mutualisées a encore augmenté. L'amélioration du bâtiment Beret Delage livré en 2017 s'est poursuivie permettant une utilisation optimale de l'espace.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière seize entreprises de pointe pour un effectif total de 105 salariés.

Les bâtiments dédiés à l'accueil d'entreprises sont loués à 100 % et la pépinière ne peut plus accueillir pour un certain temps de nouvelles startups. Les entreprises présentes sont plus structurées et n'ont pas forcément les mêmes besoins d'accompagnement que les startups. Seule la construction de nouvelles surfaces dédiées aux entreprises de biotechnologie permettraient aux entreprises les plus anciennes de se développer dans des locaux plus grands, permettant alors à la pépinière de reprendre son cycle et d'accueillir de nouveaux projets.

Dans ce cadre, la pépinière en 2019 a mené une réflexion afin d'établir une nouvelle stratégie pour rester un outil de développement performant, pour redéfinir le positionnement et pour développer une offre de service dans le cadre de groupes de travail en interne. Cette réflexion a été complétée en parallèle par une ingénierie d'accompagnement porté par Rising Sud.

La montée en puissance et la diversification de l'offre de services aux entreprises (conseils, coaching, mise en réseau, prescripteur des différents dispositifs de financement) constitue un axe de développement prioritaire pour Grand Luminy. Dans les prochains mois Grand Luminy travaillera sur le contenu de son package d'accompagnement et sur les modalités de son déploiement.

L'association est par ailleurs très impliquée dans les réflexions et travaux de la Métropole sur le développement économique du Parc en relation avec le projet de MI Biopark (Luminy Biotech IV et futur programme immobilier de la SDIM avec un potentiel global de 20 000 m<sup>2</sup> SDP) et la participation à l'élaboration de la feuille de route santé métropolitaine

Le budget prévisionnel 2020 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 910 000 euros.

**ASSOCIATION GRAND LUMINY**  
**Budget prévisionnel 2020**

Dépenses prévisionnelles 2020				Ressources prévisionnelles 2020			
POSTES	Animation	Entrepreneuriat	Total	Types de ressources	Animation	Entrepreneuriat	TOTAL
<b>Actions</b>				<b>Subventions</b>			
COMMUNICATION	13 243	4 499	17 742	Ville de Marseille	40 000	0	40 000
ANIMATION	8 526	12 757	21 283	Métropole AMP		90 000	90 000
PROMOTION	0	3 000	3 000	CD 13		0	0
PLATEFORMES BIOTECH	0	63 535	63 535	CR anim-entrepreneuriat	55 000	95 000	150 000
<i>Sous-total actions</i>	<i>21 769</i>	<i>83 791</i>	<i>105 560</i>	<b>Ss. Total Subventions</b>	<b>95 000</b>	<b>185 000</b>	<b>280 000</b>
<b>Masse salariale</b>				<b>Ressources pépinières et serv.extérieurs (HT)</b>			
	65 452	261 809	327 261	Redevances Pep.	0	545 000	545 000
				Bât. Beret-Delaage	0	0	0
				Prest. Pep	0	43 000	43 000
				Prest. Extérieures	0	13 000	13 000
				Autres prestations		0	0
				<b>Ss. Total ressources</b>	<b>0</b>	<b>601 000</b>	<b>601 000</b>
<b>Frais généraux</b>				<b>Autres recettes</b>			
	26 028	451 152	477 179	Cotisations AGL	19 000		19 000
				feego4bb			0
				go4bbs traitance	0	10 000	10 000
				autres recettes	0		0
				<b>Ss. Total autres rec.</b>	<b>19 000</b>	<b>10 000</b>	<b>29 000</b>
				Fonds propres AGL			
<b>TOTAL</b>	<b>113 249</b>	<b>796 751</b>	<b>910 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 000</b>	<b>796 000</b>	<b>910 000</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**Signé le 17 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention de 90 000 euros à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotechnologie au titre de l'année 2020.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière avec l'Association Grand Luminy ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

**Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est habilité à signer la dite convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B320- Chapitre 65- Article 65748 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020